

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville
Valère Huet
Denis Fortin
Laurence Beaudoin
Sophie Côté
Nathalie Francoeur

Absence : aucun

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très., Léona Francoeur, adjointe de même que messieurs Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur ins. Adj.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marc Caron constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #047-03-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux de février
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Annulation du règlement /émission frais de financement
 - 9.2 : Permission d'occupation MTQ
 - 9.3 : Adhésion URLS
 - 9.4 : Vulnérabilité zone côtière le 22 mars à Gaspé (dg inscrit)
 - 9.5 : Bataille du St-Lauren (dg et mme Beaudoin) Gde Vallée 13/03
 - 9.6 : Conseil de l'eau – forum Gde Vallée le 19/04- conseiller responsable
 - 9.7 : suggestion de formation d'un chef pompier adjoint
 - 9.8 : avis de motion/ règlement anti-bunker
 - 9.9 : préfet suffrage universel (maire)
 - 9.10 : résilience (maire)
 - 9.11 : voir liste programmes offerts
 - 9.12 : demande de LFG
 - 9.13 : coûts reliés aux lettres anonymes (CAVAC, perte de temps et graphologue)
- 10- VARIA : Quote part TACIM
Engagement pompier
- 11- Rapport de l'inspecteur municipal
- 12- Rapport du chef pompier
- 13-Période de questions
- 14-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 048-03-17

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017 est approuvé tel que présenté (de même que la résolution # 008/2-01-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Ministère des Affaires municipales :	Service incendie
Bruno Bernatchez	Plan d'intervention en
infrastructure locale	
MRC	Services offerts à la MRC
Sébastien Marcotte	Électrification des transports
Pascal Gagnon	Offre de service signaleur
routier avec APSAM	
Émile Favre	Rencontres ouvertes à la
population sur la valeur des milieux marins Gde Vallée 8 mars	
Inscription Journée formation élections Marie et Léona à Grande Vallée en septembre	
Michel Boucher	Respectons nos distances panneaux?
Cartier énergie éolienne C	contribution annuelle 2017 : 35 171.05 \$
et fonds de visibilité : 10 802.39 4 (distribution entre organismes avec des projets en Mai)	
Registraire des entreprises Si quelqu'un veut s' en occuper car la charte est à payé	
Avril mois de la jonquille..Résolution	

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Chaque conseiller donne un bref compte rendu de leur dossier respectif de même que monsieur le maire.

Résolution # 049-03-17

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} février au 28 février 2017

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de février de la municipalité pour un montant de 369 685.12\$, et de 9 519.17\$ pour les loisirs. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 050-03-17

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 051-03-17

Annulation du règlement # 2017-02

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, après mures réflexions, préfère que les frais d'émission représentant 2% de 2 549 000\$ (50 980\$) soit prélevé au compte général de la municipalité et ce afin d'éviter une taxe supplémentaire pour les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 052-03-17

Permis d'occupation v/réf / 9 2016 00012- renouvellement lots : 5 506 662, 5 506 664 & 5 5069 671

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle le permis d'occupation présenté par le ministère des Transports du Québec et autorise son maire, monsieur Marc Caron et sa directrice générale, madame Marie Dufresne à signer les documents en lien avec ce dossier, et de plus la municipalité confirme qu'elle détient une assurance responsabilité tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 053-03-17

Adhésion à l'URLS

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-Madeleine et qu'elle engage une somme de 99\$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.4 Résolution # 054-03-17

Vulnérabilité côtière

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à participer à une rencontre portant sur l'étude réalisée par l'UQAR, sur la vulnérabilité côtière et les changements climatiques qui se tiendra à Gaspé le 22 mars prochain.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 055-03-17

Rencontre /bataille du St-Laurent

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame Laurence Beaudoin à se rendre à Grande Vallée le 13 mars afin de participer à une rencontre portant sur des projets reliés à la Bataille du St-Laurent organisée par la MRC.

QUE les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution # 056-03-17

Forum/conseil de l'eau

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Marcel Mainville à participer au forum qui se tiendra Grande Vallée le 19 avril prochain, forum portant sur les enjeux municipaux en lien avec la ressource eau.

QUE les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : suggestion de formation d'un chef pompier adjoint, discussion nécessaire avec la MRC.

9.8 : AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT

JE, SOUSSIGNÉ, Sophie Côté conseillère donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement #.2017-03 concernant : une réglementation portant sur les anti-bunker.

9.9 : préfet suffrage universel, pas besoin de résolution selon monsieur le maire

Maire

Sec-très.

9.10 Résolution # 057-03-17

Résilience côtière pour les élus

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire à Participer à la rencontre portant sur la résilience côtière pour les élus qui aura lieu le 21 mars en soirée, à Gaspé.

QUE les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : liste des programmes offerts remis au conseil municipal

9.12 Résolution # 058-03-17

Réclamation supplémentaire/ LFG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a reçu une réclamation de LFG de 10 081.25\$, pour des frais électrique temporaire et de chauffage durant la construction du chalet des sports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme n'est aucunement responsable du délai causé par Hydro-Québec, et que de plus la construction devait être terminée le 1^{er} septembre et que la dernière visite de chantier n'a eu lieu que le 8 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'achèvement substantiel de l'ouvrage aurait dû être au plus tard le 6 octobre 2016 et qu'elle a eu lieu le 8 décembre, ce qui fait pratiquement deux mois pendant lesquels nous n'avons pu prendre possession de notre bâtiment, ce qui nous a causé des préjudices;

CONSIDÉRANT QUE LFG affirme que : » *compte tenu de l'avancement des travaux, le branchement aurait pu avoir lieu le 3 novembre 2016* « le conseil municipal se demande sur quelle base une telle allégation peut être affirmée;

CONSIDÉRANT QUE dans la présentation des frais, LFG indique des montants pour des coûts (par semaine) engagés en électricité et chauffage temporaire, le conseil municipal désire une justification de l'entrepreneur de ces montants et ce à chaque semaine;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE COTÉ CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme est d'avis que le premier montant demandé de 7 718.75\$ est exagéré et non-justifié et doit être revu à la baisse en fonction des points énumérés plus haut.

QUE le 2^{ième} montant demandé de 2 362.50\$ pour le chauffage entre le 9 décembre 2016 (achèvement substantiel) et le 21 décembre (date de branchement électrique) est acceptable et sera assumé par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 059-03-17

Lettres anonymes

CONSIDÉRANT QUE monsieur Valère Huet, conseiller et madame Marie Dufresne directrice générale reçoivent des lettres anonymes, total de huit (8) lettres, soit quatre chacun;

COMSIDÉRANT QUE ces lettres les attaquent dans leur intégrité professionnelle car elles ont toutes un lien direct avec leur poste respectif, que ce sont des accusations sans fondement, de l'intimidation et du harcèlement continu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité selon l'article de loi 711.19.1 du Code municipal a l'obligation d'assumer la défense de l'élu ou de l'employé;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FORTIN
CONSEILLER ET RÉSOLU :

QUE si l'enquête en cours ne donne pas de résultat probant afin de porter des accusations au criminel par manque de moyens à la portée de la Sureté du Québec, que la municipalité engagera une firme experte en écriture (recommandée par un enquêteur de la GRC) afin de mettre un terme à cette situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Varia

10.1 Résolution # 060-03-17

Quote part annuelle /TACIM

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal reconduise la quote part du TACIM pour 2017 au montant de 4 371\$ payable à la municipalité de Grande-Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Résolution # 061-03-17

Engagement pompier

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Denis Fortin comme pompier volontaire de Cloridorme et lui fera suivre la formation requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Résolution # 062-03-17

Vérification pompe

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur municipal monsieur Yvan Pruneau à faire vérifier une pompe du site de traitement chez Savard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Résolution # 063-03-17

Pare-brise

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise son inspecteur adjoint monsieur Paul René Francoeur à faire réparer le pare-brise du véhicule d'ordures ménagères en revenant de Gaspé lundi prochain, chez Vitro-Plus au coût de 535\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale

Madame Marie Dufresne dépose au conseil municipal un document portant sur un surplus d'informations concernant divers dossiers.

11- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau informe le conseil qu'une pompe au site de traitement devait être réparée. Que le déneigement des bornes fontaine est fait attention au dépôt de neige et on a remarqué que c'est surtout les contracteurs.

Paul René Francoeur

Parle du bris du pare-brise du véhicule d'ordures.

12- Rapport du chef pompier

Au niveau incendie : monsieur Pruneau suite à sa possible démission (séance de février) et après mures réflexions et appui de la population demande au conseil de retirer sa lettre de démission. Accepté par tout le conseil, y compris les citoyens présents.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : propriétaire ou maire, pourquoi changer dossier des conseillers et pourquoi absence du maire lors de la rencontre avec le député de Gaspé.

Clôture de la séance

14-Résolution # 064-03-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARC CARON MAIRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marc Caron maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
